

**Décision portant nomination du directeur intérimaire  
de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 212-3 du code de la sécurité sociale ;
- Vu Le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis à partir du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

**DECIDE**

Article 1 : Monsieur Bernard de RYCK, né le 10 septembre 1971 à Angers (49), est nommé en tant qu'intérimaire dans les fonctions de directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, jusqu'à la prise de fonction du nouveau directeur.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site Caf.fr

Fait à Paris, le **12 JUIN 2019**

  
Vincent Mazauric

